



L'UDAF 24 et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest veulent faciliter l'accès au crédit

Périgueux, le 5 mai 2011. – L'UDAF 24 et le Crédit Mutuel du Sud-Ouest ont décidé de coopérer afin d'offrir à des familles la possibilité d'accéder au crédit *via* la formule du micro-crédit personnel. Une convention définissant les modalités de cette coopération a été signée le jeudi 5 mai 2011 par Lucien NADEAU, Président du Comité Régional d'Ark'ensol Entraide pour le Crédit Mutuel du Sud Ouest, et Marie Claude Chassaing, Présidente de l'UDAF 24.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de la loi Borloo de 2005 et du fonds de cohésion sociale. Les prêts pourront atteindre un montant de 300 à 3 000 euros sur une durée maximale de 3 ans. Ils peuvent être accordés à des personnes à ressources modestes ou en situation précaire pour financer certains projets facilitant le retour à l'emploi ou l'équipement familial : financement d'un véhicule, amélioration de l'habitat, emploi et mobilité, équipement, permis de conduire, frais d'agence et caution pour l'entrée dans un nouveau logement ... La décision d'octroi de prêt est prise par un comité associant l'UDAF 24 et le CMSO.

« L'objectif de l'UDAF 24, commente Marie Claude Chassaing, est d'aider des familles à se remettre debout. Cela passe par un certain nombre d'actions, de la pédagogie, du soutien et aussi des moyens financiers. Dans ce cadre, le micro-crédit personnel peut, dans certains cas, constituer une solution et créer une passerelle vers l'insertion économique. »

Pour sa part, Lucien Nadeau indique : *« Le Crédit Mutuel du Sud-Ouest, s'appuyant sur les mécanismes de solidarité mis en place par Ark'ensol Entraide, met progressivement en place des partenariats de micro-crédit personnel. Nous sommes heureux de compléter notre dispositif en nous engageant aux côtés de l'UDAF 24. »*

Pour en savoir plus sur le micro-crédit personnel et les actions solidaires CMSO/Ark'ensol :

www.arkensol.fr

www.udaf24.fr